



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 4 décembre 2017 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

**RÉSOLUTION 2017-12-243 :** Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2018, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	8 janvier	Mardi	3 juillet
Lundi	5 février	Lundi	6 août
Lundi	5 mars	Mardi	4 septembre
Mardi	3 avril	Lundi	1 octobre
Lundi	7 mai	Lundi	5 novembre
Lundi	4 juin	Lundi	3 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à ..... Ascot Corner.....ce.....7<sup>e</sup> .....jour de décembre de l'an deux mille dix-sept.

  
Secrétaire-trésorier et directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7 décembre 2017, entre 9 et 17 heures.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017.

  
Secrétaire-trésorier et directeur général